

“COMMENT J’AI SURMONTÉ UN VIOL COLLECTIF DANS UN TRAIN DE BANLIEUE”

“On ne tourne jamais la page d’un viol mais, avec ce procès, j’ai pu écrire un nouveau chapitre de ma vie”



Il n'y a de lumière que dans la nuit. Violée dans un train de banlieue, de Caroline Doléans (Balland), 17 €



PARIS, OCTOBRE 2017

A 18 ans, Caroline, lycéenne, est victime d’un viol collectif dans un train de la banlieue parisienne. Il s’ensuit un procès éprouvant. Le décès de sa sœur d’un cancer achève de la détruire. Elle perd pied, décroche des études et devient escort girl pendant quelques mois. Aujourd’hui, à 26 ans, la jeune femme raconte son chemin de résilience. PAR CHRYSTELLE GABORY

Vous avez raté le récit de la semaine précédente ? Retrouvez-le sur CLOSER.FR

J’ai porté plainte en avril 2009. Mes violeurs ont été arrêtés en septembre. Le 7 mars 2011 au matin, je me présente à la cour d’assises des mineurs de Versailles. Je ne ressemble à rien. Mes cheveux sont sales, je ne suis pas maquillée et je me suis habillée à la hâte. Si l’on y réfléchit, ce n’est pas bien grave, car si j’étais venue élégante et soignée, on aurait dit que je n’étais pas assez traumatisée. Pour ma part, je vais passer la semaine à regarder mes violeurs

dans le blanc des yeux. Face à moi vont se trouver huit accusés : six pour viol, agression sexuelle et vol avec violence et deux pour non-assistance à personne en danger. A les écouter, ils me font passer pour une menteuse, disant que je les ai

« allumés » et « embrassés » ; ce qui, bien sûr, aurait justifié un viol... J’ai relevé toutes sortes d’explications, plus farfelues les unes que les autres : « on ne savait pas que ça ne se fait pas », « le diable me parle » ou encore « la chicha me désinhibe » et « ma petite taille me rend violent ». A la suite de ce match de tennis où chacun se renvoie la balle, les experts déplorent leur faible niveau intellectuel. Ils notent également un évident manque de maturité et évaluent leur vision de la femme équivalente à

celle d’un objet. Les jours passent. C’est au tour de la capitaine de la Sûreté départementale des Yvelines, qui s’attache à relater les faits.

“LA PRÉSIDENTE DU JURY M’APPELLE À LA BARRE ET ME DEMANDE DE ME PRÉSENTER”

Elle raconte à l’auditoire comment on a retrouvé mon pantalon visiblement enlevé dans la précipitation, mon sous-vêtement déchiré, mes affaires éparpillées et des préservatifs usagés dans la rame du train. Le rôle de l’ADN et des caméras de surveillance. Elle souligne mon sang-froid lors de ma seconde audition et se dit admirative de ma force et de mon courage. A ce moment, j’ai envie de pleurer, mais mes yeux restent secs. Je ne veux pas me donner

“Ils disent que je les ai allumés et embrassés. Ce qui, bien sûr, aurait justifié un viol...”

en spectacle. Le mercredi, le moment tant redouté mais inévitable arrive. La présidente du jury m’appelle à la barre et me demande de me présenter. Je redoute ce moment parce que j’ai l’impression de jouer ma vie. Pourtant, c’est moi la victime. J’ai les jambes qui flanchent, mon estomac est noué et j’aimerais m’en aller très loin ; mais je dois revivre le viol une énième fois, dans les moindres détails. Je reste forte, je raconte tout sans craquer. La présidente me demande comment je m’en sors. J’ex-



Aussi éprouvant qu’il ait été, le procès a apporté à Caroline Doléans la reconnaissance des ravages causés par le crime dont elle avait été victime.

© D. FAZERY POUR CLOSER

droit. Je ne peux décrire le bien-être que j’ai ressenti à ce moment-là ; un soulagement, le sentiment d’être reconnue. Puis il dresse son réquisitoire : de quinze à dix-huit ans de prison ferme pour les acteurs et deux ans de sursis pour les spectateurs. Tout le monde se retire pour la délibération. L’attente dure plusieurs heures. Du côté des proches des prévenus, ça tchipe – le tchipe est un son qui caractérise le désaccord, le mépris ou, parfois, le manque de respect total. Leurs regards sont aussi noirs que leurs cœurs. J’entends même un « salope » murmuré...

“ELLE SE PLAINT POUR DIX MINUTES, MAIS ELLE VA VOIR, CETTE SALOPE...”

Le jury revient prendre place et annonce le verdict : dix à quatorze ans ferme pour les violeurs et deux ans de sursis pour les « spectateurs ». Je les regarde un à un dans les yeux, comme je l’ai fait tout au long de cette semaine. L’un me lance : « Tu vas voir, tu vas me le payer. » Tandis que les policiers le ramènent dans sa cellule, je maintiens le contact visuel pendant qu’il s’époumone avec véhémence. « Elle se plaint pour dix minutes, mais elle va voir, cette salope, quand je vais la retrouver, je vais lui donner de quoi se plaindre, et ce ne sera pas que dix minutes ! Dix ans, c’est trop pour dix minutes ! » Je craque. Maître Maisonneuve, mon avocat, me prend dans ses bras, dans lesquels je pleure tout en le remerciant.

J’en ressors soulagée, victime enfin reconnue, mais je n’oublie pas qu’il y aura un appel, en 2012. Les peines seront alors plus légères : entre huit et dix ans. On ne tourne jamais vraiment la page d’un viol mais, avec cette décision, j’ai pu écrire un nouveau chapitre de ma vie. Mon livre existe pour dire aux victimes de viol et d’agression sexuelle que ce n’est pas à elles d’avoir honte, qu’on a le droit de parler et surtout qu’on peut s’en sortir.” ●

chrystelle.gabory@mondadori.fr

plique que je travaille, mais que j’ai totalement négligé mes études et que ma vie est restée en suspens.

“LES AVOCATS PLAIDENT, POUR CERTAINS, L’EXCUSE DE MINORITÉ ET L’EFFET DE GROUPE”

Les plaidoiries des avocats s’enchaînent. Ceux des accusés plaident, pour certains, « l’excuse de minorité »

et jouent sur « l’effet de groupe », en dépit du fait que commettre un viol « en réunion » soit une circonstance aggravante ! Ils espèrent que les jurés seront indulgents. Je bouillonne, mais reste calme, en apparence. L’avocat général, au nom de la République, salue mon courage de venir à l’audience, la tête haute et le regard